



Réf. Farde e-Assemblées : 2384059

N° OJ : 19

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/02/2021

Objet : Cellule Stationnement.- Accords de réciprocité en matière de reconnaissance des cartes de type "riverain" entre la Ville de Bruxelles et la commune de Saint-Josse-ten-Noode.

Le Conseil communal,

Considérant la particularité de certains tronçons de rues se trouvant à la frontière entre la Ville de Bruxelles et la commune de Saint-Josse-ten-Noode;

Considérant qu'il est urgent qu'un accord de réciprocité relatif au stationnement sur la voie publique pour les riverains de ces rues soit adopté;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Décide :

Article unique : L'accord de réciprocité entre la commune de Saint-Josse-ten-Noode et la Ville de Bruxelles, tel que repris dans le document annexé à cet arrêté, est adopté.

Annexes :

[Liste des rues accord FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Plan 1 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Plan 2 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)